

ATTESTATION

MAV – PRODUCTION ET LIVRAISON D'ALIMENTS COMPOSES VEGETAUX

- ✓ Je soussigné : Noël MAES, auditeur principal
- ✓ déclare que l'entreprise :

SCAR SCRL

Rue des Martyrs, 23

BE – 4650 HERVE

Satisfait aux exigences du cahier des charges 'Production et livraison d'aliments composés végétaux' (Cahier des charges édité par l'APFACA, version 3.2 d.d. 17/02/2016). L'attestation vaut pour l'unité de production suivante :

Unité de production :	H.G. MERTENS Brückberg, 40 BE – 4760 BULLANGE
Numéro d'agrément/autorisation:	BE4010
Tonnage aliments composés végétaux :	11.000 tonnes/an
Schéma d'inspection réduit :	Pas d'application
Aliments MAV fabriqués :	bovins / porcs / volailles

N° attestation : **MAV – 002** (éditie 01)

Date de délivrance : Marche-en-Famenne, le 29/06/2017

Date d'entrée en vigueur : 01/07/2017

Cette attestation est valable jusqu'au 30/06/2018.

Pour **PROMAG,**

Hélène TASIAUX
Responsable Certification